

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/c14ed46117591182d1115ce7>

Date d'obtention : 2022-07-05 12:51:33

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

-C'est une méthode efficace qui permet de traiter une situation de sextage rapidement. (en quelques jours). La première personne à contacter est la direction de l'école pour commencer le processus.

-En suivant la procédure établie dans la trousse, les intervenants respectent leurs obligations légales.

-Le processus se termine très souvent sans qu'il n'y ait de poursuites légales. Cela minimise les conséquences négatives pour tous les acteurs impliqués dans la situation.

-Les intervenants du milieu scolaire ne voient jamais les photos ou vidéos en question. Cela leur permet de les protéger légalement. Cela leur permet également de garder le lien de confiance avec les élèves impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

-Je serai maintenant plus alerte pour détecter de potentielles situations de sextage impliquant des élèves.

-Je pourrai expliquer le fonctionnement général de la procédure à des élèves qui sont soit victimes ou témoins de sextage pour les rassurer.

-Je sais que je dois contacter la direction de l'école pour mettre à démarrer tout le processus.

-Je pourrai faire de la prévention auprès des élèves en répondant à leurs questions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

-Je ne dois jamais demander à voir les photos et vidéos de sextage. Je dois seulement prendre les informations qui m'indiquent qu'il y a un possible cas de sextage.

-Je dois ensuite contacter la direction de l'école pour les mettre au courant. C'est la direction de l'école qui prendra la décision de démarrer le processus de la trousse Sexto.

-Ce sont les intervenants de l'école qui compléteront les formulaires prévus avec les élèves impliqués.